

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le 1er décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHE, MM. LIS,
LACHAUD, FABER, BOUCHET, BOUTET, COLLE, PAPEAU, POUMAILLOUX,
MONTRON, NAULIN, DUFEIL, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU,
TAP, CABAL, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. mo TACQUET par M. BUJARD
M. PELLETIER par M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD, BOULAN, BERLAND

M on sieur MONTEON a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 2 JUIN 1978 avait fixé les tarifs de plaçage sur le Domaine Public, en prenant comme base l'indice de la construction du 4ème trimestre 1977 égal à 449, la Commission des Finances, réunie le 24 NOVEMBRE 1978, propose d'actualiser ces tarifs en les indexant proportionnellement à l'écart existant entre cet indice de la construction et celui du 2ème trimestre 1978, dernier indice connu égal à 461.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 24 NOVEMBRE 1978,

DECIDE :

- de fixer comme suit pour l'année 1979 les tarifs des redevances pour occupation du domaine public communal :

	Pour mémoire	
	Ancien tarif	Nouveau tarif
	DCM du 2/6/78	
- Marchands ambulants de glaces beignets etc... par mois	160 F	165 F
- Véhicules publicitaires et véhi- cules exposés par jour,		
- véhicule de tourisme	30 F	31 F
- camion	60 F	62 F
- Manèges, loteries, stands installés à l'occasion de fêtes foraines par mois		
- hors saison le m ²	2 F	2,05 F

Objet
PLACAGE SUR LE
DOMAINE PUBLIC

DATE DE CONVOCATION

27 novembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

27 novembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 24

78162 MCB

- Cirque par jour	2 000 F	2 050,00 F
- Télescopes installés sur promenades publiques		
- par appareil et par an	210 F	215 F
- Appareils à glace, installés sur la voie publique		
- par appareil et par mois	800 F	820 F
- Photographes et filmeurs opérant sur la voie publique		
- par opérateur et par mois	100 F	105 F
- Vendeurs au panier par mois	33 F	34 F
- Appareils "PHOTOMATON" installés sur la voie publique		
- par appareil et par mois	800 F	820 F
- Marchands de poissons ambulants		
- <u>Hors saison</u> par charrette et par mois	24 F	25 F
- <u>En saison</u> (Juil. Août Sept.) par charrette et par mois	33 F	34 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
 Ont signé au Registre, MM. les Membres présents

Pour extrait conforme,
 Pour Le Maire,
 L'Adjoint Délégué,

[Signature]

